

Monsieur le Ministre des solidarités
et de la Santé Olivier Véran

A l'attention de monsieur Ribet et monsieur Delmas DGOS

14 avenue Duquesne
75700 Paris 07 SP

Paris, le 19 janvier 2022

LRAR n° 2C 142 099 1769 4

Référence : FF/GP-18/2022

Objet : reconduction d'un dépôt d'un préavis de grève

Monsieur le Ministre,

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** vous informe que le préavis de grève national initialement prévu du 27 Septembre 2021 (20 heures) au 28 octobre 2021 (07h00) couvrant l'ensemble des sages-femmes, libérales, de la Fonction Publique hospitalière, de la Fonction Publique territoriale et des établissements privés est reconduit pour la période :

Du jeudi 27 janvier 2022 (00h01) au dimanche 30 janvier 2022 (23h59).

Ainsi, la CFTC demande :

- un statut équivalent aux autres professionnels à responsabilités médicales à l'hôpital,
- le même salaire quel que soit le lieu d'exercice,
- une revalorisation salariale correspondant à celle des autres professions médicales,
- la révision des décrets de périnatalité pour des effectifs adaptés aux niveaux des maternités,
- la fin de la précarité des contrats,
- l'intégration universitaire en urgence de toutes les écoles de sages-femmes

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président Fédéral
Patrick MERCIER

